

Déclaration FNEC FP-FO**Projets d'arrêté
sur la réforme du lycée**

*1. Déclaration
de la FNEC FP-FO
Projets d'arrêté
sur la réforme du lycée*

*2. Déclaration
de la FNEC FP-FO
Projet de loi pour la liberté
de choisir son avenir
professionnel*

Monsieur le ministre,

Vous présentez au Conseil supérieur de l'éducation votre projet de réforme du lycée dans un contexte où le gouvernement, sur tous les dossiers, cherche à remettre en cause les droits individuels et collectifs des salariés du privé, des agents publics, des retraités, de la jeunesse.

La FNEC FP-FO apporte son entier soutien aux cheminots en grève avec leurs organisations syndicales pour bloquer la volonté du gouvernement de privatiser la SNCF et détruire leur statut. Aux cheminots, comme aux salariés de tous les secteurs, le gouvernement ne répond que par le passage en force.

Le 22 mars, les personnels en grève et en manifestation à l'appel de sept fédérations de la fonction publique, rejoints par d'autres secteurs (500.000 dans toute la France), ont affirmé leur détermination à défendre tous leurs droits et garanties collectives, leur statut, leurs salaires, leurs postes, leurs conditions de travail.

Le gouvernement prend ses responsabilités en ne répondant pas aux revendications des organisations syndicales FNEC FP-FO, FERC-CGT, FSU, Solidaires et des organisations lycéennes et étudiantes FIDL, UNEF, SGL, UNL, UNL-SD, qui elles aussi ont appelé les personnels à faire grève et manifester le 22 mars pour **le retrait de la réforme du lycée, de la réforme du baccalauréat, de la loi ORE, de Parcoursup.**

Cette exigence, ces organisations l'ont rappelé dans cette même instance le 21 mars en votant contre les projets de décret et d'arrêtés sur le baccalauréat. Elles l'ont rappelé également en votant contre les textes sur la mise en œuvre de Parcoursup et des attendus post-bac.

Les textes fixant les conditions de la réforme du bac et du lycée général et technologique confirment la volonté du gouvernement de casser les diplômes nationaux, de supprimer des postes et de construire un lycée préparant la sélection des lycéens organisée par Parcoursup.

La même logique de tri social se retrouve dans la réforme du lycée. Pour la FNEC FP-FO, cette réforme n'est pas amendable : elle instaure la concurrence entre les personnels, entre les disciplines dont certaines sont fusionnées en « enseignements », obéit à une logique de l'offre, supprime des heures disciplinaires, les dédoublements, consacre l'autonomie des établissements comme nouvelle règle de fonctionnement de l'Éducation nationale. Elle remet gravement en cause la voie technologique, en particulier la série STI2D, déjà fragilisée par la réforme des lycées puisque la spécialisation des élèves n'interviendrait qu'en Terminale laissant finalement un trimestre en Terminale pour se spécialiser avant de commencer le projet auquel les professeurs consacrent deux trimestres.

Le gouvernement ne répond pas à l'exigence réaffirmée depuis des mois par les assemblées générales des étudiants et des personnels, par les organisations de l'interfédérale nationale de l'éducation, d'abrogation de la loi ORE. La mobilisation s'amplifie, les assemblées générales sont chaque jour plus nombreuses. La FNEC FP-FO condamne fermement les violences policières et la remise en cause des franchises universitaires, comme le démontre l'intervention des forces de l'ordre à Nanterre.

La FNEC FP-FO exige le retrait de la réforme du baccalauréat qui doit demeurer le premier grade universitaire permettant l'accès de tout bachelier à l'université et à la filière universitaire de son choix. La FNEC FP-FO exige le maintien du baccalauréat diplôme national aux épreuves nationales, terminales, anonymes et ponctuelles – inscrit dans les conventions collectives et les statuts. La réforme du lycée, c'est la préparation à ce nouveau «baccalauréat » qui n'a de valeur que celle du lycée où il est préparé.

Ce CSE devrait aussi entériner la fermeture de l'ensemble des CIO, acter le passage des personnels des DRONISEP aux régions, les affectations des PsyEN-EDO dans les établissements. Pour FO c'est un vaste plan social que le gouvernement a décidé de mettre en œuvre conformément aux orientations du PM le 1^{er} février instaurant ledit «nouveau contrat social avec les agents publics». FO condamne ce dispositif.

Déclaration de la FNEC FP-FO

Projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Notre fédération condamne le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui remet en cause les droits et garanties collectives des salariés du public et du privé et donne la possibilité au gouvernement de légiférer, une fois encore, par ordonnances. Pour le gouvernement, le projet de loi est le deuxième volet des ordonnances Macron.

Ce projet de loi, voulu par le MEDEF, entraîne la dissolution du congé individuel de formation (CIF) au profit du compte personnel de formation de « transition ». Pour la FNEC FP-FO le congé est un droit à une formation longue et qualifiante, sur le temps de travail, avec maintien du salaire, à l'initiative du salarié. Le compte obéit à une toute autre logique : formation courte, sanctionnée au mieux par un certificat de compétences, non rémunérée mais indemnisée sous conditions, pour partie en dehors du temps de travail et à l'initiative de l'employeur.

Pour la FNEC FP-FO il est hors de question d'échanger un droit des salariés contre un compte individuel à disposition des besoins des entreprises.

La remise en cause du CIF et la monétarisation du CPF vont avoir des conséquences dramatiques notamment sur l'AFPA déjà mise en concurrence avec toutes sortes de « producteurs de formation » et du fait des décisions prises par les régions.

Le compte personnel de formation « rénové » est applicable dans la fonction publique d'Etat, il va donc être un vecteur de facilitation des départs volontaires tels que prévus dans le « nouveau contrat social avec les agents publics ».

Concernant l'apprentissage, les décisions retenues par le gouvernement transfèrent pour l'essentiel le pilotage et le financement de l'apprentissage aux branches c'est-à-dire aux patrons. Les choix retenus aboutiraient aussi à concéder au patronat le contenu des formations et des diplômes réduits à des blocs de compétences en lieu et place des titres et diplômes nationaux.

La limite d'âge serait portée à 30 ans, créant un effet d'aubaine pour les entreprises. C'est un coup fatal porté à l'enseignement professionnel sous statut scolaire qui met en danger l'avenir de 700.000 lycéens.

La FNEC FP-FO reste déterminée à défendre l'enseignement professionnel initial public laïque, sous statut scolaire, dans des établissements spécifiques, les lycées professionnels ; le droit de tous les jeunes à y accéder pour préparer des diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives et les statuts ; le maintien du statut des professeurs de lycée professionnel.

De la même façon, la FNEC FP-FO condamne la méthode du Président de la République et de son gouvernement qui, après avoir licencié du jour au lendemain les contrats aidés, organise désormais un plan de fermeture de tous les CIO, le basculement des personnels des DRONISEP aux régions, l'affectation des PsyEN-EDO en établissement scolaire. Les personnels n'acceptent pas et ils s'organisent.

La FNEC FP-FO dénonce le passage d'un service public national de l'orientation à un service public régional, synonyme d'inégalités entre les territoires et entre les citoyens. Chaque jeune scolarisé doit avoir accès à une information gratuite et personnalisée sur les études et les métiers.

Les contre-réformes dans l'Education nationale sont totalement cohérentes avec l'éviction des personnels et du service d'orientation de l'Education Nationale puisqu'il s'agit de faire faire la sélection par les enseignants, plus besoin donc de conseillers d'orientation. Les projets d'arrêté sur le nouveau lycée prévoient bien que « l'éducation au choix de l'orientation » implique l'intervention des professeurs de la classe, des professeurs documentalistes, des psychologues de l'Education nationale et des personnes et organismes invités par l'établissement ou mandatés par le conseil régional.

Pour la FNEC FP-FO, le projet de loi organise une territorialisation de l'orientation. Non seulement le maillage territorial des CIO, donc des services publics de proximité disparaît. Le cadre national n'y survit pas puisque les régions ont la possibilité de conclure des conventions de trois ans à titre expérimental.

La FNEC FP-FO exige le retrait du projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».